

DEPARTEMENT DU NORD  
ARRONDISSEMENT D'AVESNES  
**VILLE DE MAUBEUGE**

**SEANCE DU 13 FEVRIER 2018 : DELIBERATION N° 4**

**Affaires Juridiques & Gestion des Assemblées**

Affaire suivie par **Claudine LATOUCHE**

☎:03.27.53.75.32

Réf.: **CL / I TOUBEAUX**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Date de la convocation : 6 FEVRIER 2018**

**L'an deux mille DIX-HUIT le TREIZE FEVRIER à 18 h 30**

**Le Conseil Municipal de MAUBEUGE s'est réuni à la Mairie, sur la convocation et sous la présidence de : Monsieur Arnaud DECAGNY, Maire de MAUBEUGE**

**Nombre de conseillers en exercice : 39**

**PRESENTS : A. DECAGNY - J.-P.COULON - N. LEBLANC - M.-C.MORETTI - M.-C.LALY - N.GOMES - B.MORIAME - M.DANNEELS - M.GRAS - C.DEROO - N.REFFAS - Y. ZUMSTEIN - C.DEMUYNCK - F. JOURDAIN - J.PAQUE - G.CAMBRELENG - P.MATAGNE - C.DEMOUSTIER - P.NESEN - A.PIEGAY - R.PILATO - A.NEZZARI - P. MACQ - S.SERHANI - D.DEJARDIN - S.LOCOCCIOLO - S.CORDIER - F.LEFEBVRE - N.TAJDIRT - F.TRINCARETTO - J.-Y.HERBEUVAL - M.-P.ROPITAL - F. FEKIH - C.DI POMPEO - S.ZATAR - N.MONTFORT - X.DUBOIS - I FRATINI - L.A.DE BEJARRY**

**EXCUSE(S) AYANT DONNE POUVOIR :**

**Marc DANNEELS (à M.C MORETTI)**

**Christian DEMUYNCK (à Nicolas LEBLANC)**

**Pascaline MATAGNE (à Pascal NESEN)**

**Corine DEMOUSTIER (à Arnaud DECAGNY)**

**Samia SERHANI (à J.P. COULON)**

**EXCUSE(E)S :**

**Jean-Yves HERBEUVAL - Christophe DI POMPEO - Xavier DUBOIS**

**ABSENT(E)S :**

**Abdelhakim NEZZARI**

**Naëlle TAJDIRT**

**Francis TRINCARETTO (absent à partir de la question n° 6)**

**Louis-Armand DE BEJARRY**

**SECRETAIRE DE SEANCE : Frédéric LEFEBVRE**

**OBJET N° 6 : Présentation du Rapport écrit des Orientations Budgétaires pour l'exercice 2018 aux fins de débat au sein de l'Assemblée délibérante**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles :

- L2311-1 relatif à la définition du budget de la commune,

- L2312-1 relatif à l'obligation, préalable à l'examen du budget primitif, de présentation d'un rapport et d'un débat sur les orientations budgétaires.
- L 2313-1 relatif à la publicité obligatoire des budgets et des comptes, de leurs annexes.
- D 2312-3 relatif aux informations que doit impérativement comporter le rapport d'orientations budgétaires, à sa transmission au président de l'EPCI dans les quinze jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante, à sa mise à disposition du public à l'hôtel de ville dans les quinze jours suivants la tenue du débat.
- R 2313-8 relatif à la mise en ligne sur le site de la commune du rapport sur les orientations budgétaires.

Vu le Règlement Intérieur du Conseil Municipal modifié notamment l'article 11 relatif au débat sur les orientations budgétaires.

Considérant que le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal.

Que, dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire doit présenter au Conseil Municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Qu'en outre dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport comporte une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs.

Qu'il précise l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Que ce dit rapport doit, le jour même de sa présentation, impérativement faire l'objet d'un débat au sein de l'assemblée délibérante, dans les conditions fixées par le règlement intérieur.

Que ce débat, préalable essentiel au vote du budget primitif, ne constitue qu'une mesure préparatoire à l'adoption du budget primitif communal et par voie de conséquence ne donne pas lieu à un vote

Qu'il est pris acte de cette présentation des orientations budgétaires et du débat qui s'ensuit par une délibération spécifique.

Considérant que conformément aux dispositions des articles L2312-1 et D2312-3 susvisés, ce rapport sera transmis au président de la C.A.M.V.S et également mis à la disposition du public à l'hôtel de ville dans un délai de quinze jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante

Qu'en outre, et en vertu des dispositions de l'article R2313-8 précité le dit rapport et la présente délibération seront mis en ligne sur le site internet de la Ville dans le délai d'un mois à compter de leur adoption et dans des conditions garantissant :

- 1° leur accessibilité intégrale et sous un format non modifiable ;
- 2° La gratuité et la facilité de leur accès par le public, pour leur lecture comme pour leur téléchargement ;
- 3° leur conformité aux documents soumis présentement ;
- 4° leur bonne conservation et leur intégrité.

Par ces motifs, il est proposé au Conseil Municipal de :

- Procéder au Débat d'Orientation Budgétaire de la Ville pour l'exercice 2018 au vu du rapport présenté.

**Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,**

**Le Conseil Municipal,**

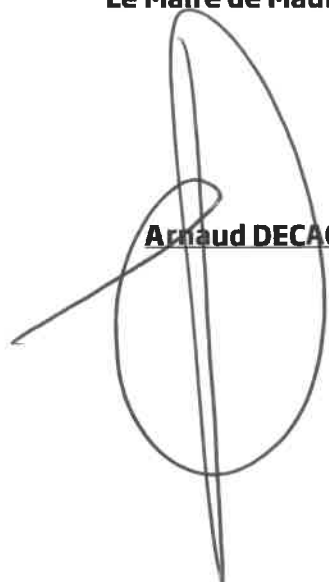
- **A procédé** au Débat sur le Rapport d'Orientation Budgétaire de la Ville de Maubeuge pour l'exercice 2018 au vu du rapport présenté.

**Fait en séance les jour, mois et an que dessus**

**Pour extrait conforme,**

***Conformément aux dispositions des articles L.2131-1 et L 2131-2 du CGCT, cette délibération ne sera exécutoire qu'à compter de sa publication et sa transmission en Sous-Préfecture.***

**Le Maire de Maubeuge,**

  
**Arnaud DECAGNY**



## **CONSEIL MUNICIPAL DU 13 FEVRIER 2018**

### **PRESENTATION DU RAPPORT ECRIT DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR L'EXERCICE 2018 AUX FINS DE DEBAT AU SEIN DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE**

#### **EXPOSE :**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles :

- L2311-1 relatif à la définition du budget de la commune,
- L2312-1 relatif à l'obligation, préalable à l'examen du budget primitif, de présentation d'un rapport et d'un débat sur les orientations budgétaires.
- L 2313-1 relatif à la publicité obligatoire des budgets et des comptes, de leurs annexes.
- D 2312-3 relatif aux informations que doit impérativement comporter le rapport d'orientations budgétaires, à sa transmission au président de l'EPCI dans les quinze jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante, à sa mise à disposition du public à l'hôtel de ville dans les quinze jours suivants la tenue du débat.
- R 2313-8 relatif à la mise en ligne sur le site de la commune du rapport sur les orientations budgétaires.

Vu le Règlement Intérieur du Conseil Municipal modifié notamment l'article 11 relatif au débat sur les orientations budgétaires.

Considérant que le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal.

Que, dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire doit présenter au Conseil Municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Qu'en outre dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport comporte une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs.

Qu'il précise l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Que ce dit rapport doit, le jour même de sa présentation, impérativement faire l'objet d'un débat au sein de l'assemblée délibérante, dans les conditions fixées par le règlement intérieur.

Que ce débat, préalable essentiel au vote du budget primitif, ne constitue qu'une mesure préparatoire à l'adoption du budget primitif communal et par voie de conséquence ne donne pas lieu à un vote

Qu'il est pris acte de cette présentation des orientations budgétaires et du débat qui s'ensuit par une délibération spécifique.

Considérant que conformément aux dispositions des articles L2312-1 et D2312-3 susvisés, ce rapport sera transmis au président de la C.A.M.V.S et également mis à la disposition du public à l'hôtel de ville dans un délai de quinze jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante

Qu'en outre, et en vertu des dispositions de l'article R2313-8 précité le dit rapport et la présente délibération seront mis en ligne sur le site internet de la Ville dans le délai d'un mois à compter de leur adoption et dans des conditions garantissant :

- 1° leur accessibilité intégrale et sous un format non modifiable ;
- 2° La gratuité et la facilité de leur accès par le public, pour leur lecture comme pour leur téléchargement ;
- 3° leur conformité aux documents soumis présentement ;
- 4° leur bonne conservation et leur intégrité.

**Par ces motifs, il est proposé au Conseil Municipal de :**

- Procéder au Débat d'Orientation Budgétaire de la Ville pour l'exercice 2018 au vu du rapport présenté.



# Rapport d'Orientation Budgétaire

2018

# SOMMAIRE

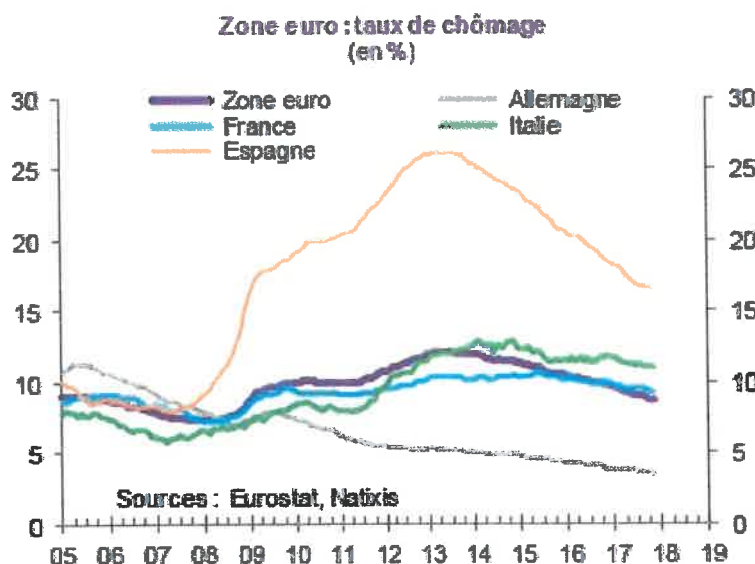
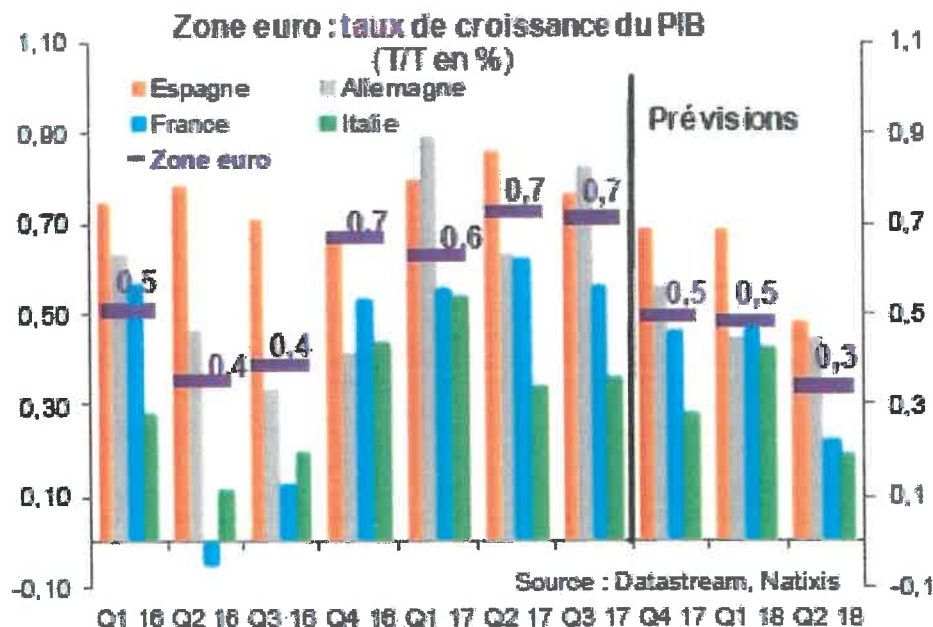
<b>I.CONTEXTE GÉNÉRAL : SITUATION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE</b>	<b>3</b>
A. Situation globale	3
B. Situation de la collectivité	7
<b>II.TENDANCES BUDGÉTAIRES ET GRANDES ORIENTATIONS DE LA COLLECTIVITÉ</b>	<b>8</b>
A. Recettes de fonctionnement	8
1. Fiscalité	8
2. Concours de l'Etat	10
3. Autres recettes (produits des services...)	11
B. Dépenses de fonctionnement	12
1. Dépenses de personnel	12
2. Subventions	14
3. Autres dépenses de fonctionnement	16
C. Section d'investissement	17
1. Dette	17
2. Recettes d'investissement	19
3. Dépenses d'investissement	19
<b>III.PROGRAMMATION DES INVESTISSEMENTS DE LA COLLECTIVITÉ</b>	<b>19</b>
<b>CONCLUSION</b>	<b>23</b>

# I. CONTEXTE GÉNÉRAL : SITUATION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

## A. Situation globale

### a) Zone Euro

La croissance dans la zone euro se consolide. Elle s'accélère depuis fin 2016, dépassant depuis le second trimestre 2017 son niveau moyen observé entre 1995 et 2008. L'Espagne (+0.8%) et l'Allemagne (+0.8%) demeurent en tête tandis que la France (+0.6%) et l'Italie (+0.4%) affichent une croissance plus modérée mais régulière depuis quatre trimestres.



Les risques politiques ne doivent pas être négligés : la crise catalane, le Brexit, les élections législatives italiennes en mars 2018 et l'imprévisibilité de Donald Trump.

Au niveau de l'emploi dans les pays de la monnaie unique le taux de chômage devrait rejoindre son niveau structurel.

En 2017, la zone euro a bénéficié de l'accélération du commerce mondial, d'une inflation encore relativement faible, et d'une politique monétaire toujours accommodante :

	2016	2017	2018
<b>Inflation</b>	0.2%	1.5%	1.5%

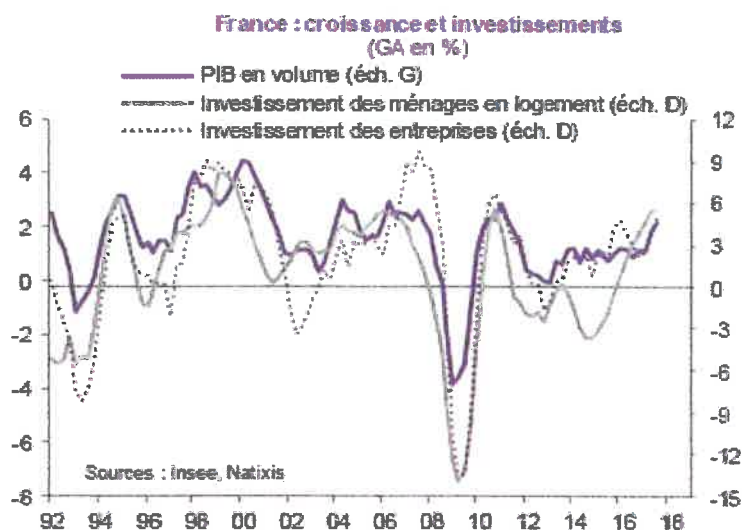


## b) France

La croissance a maintenu son rythme modéré de 0.6% (T3 2017).

Cette dynamique est principalement le fait de la consommation privée, moteur traditionnelle de la croissance française.

Les investissements ont continué de décélérer pour le troisième trimestre consécutif en raison du ralentissement des investissements des ménages et des entreprises.



**France : taux de chômage (en %)**



Le taux de chômage devrait rejoindre son niveau structurel, ce qui doit conduire à une décélération de la croissance en 2019.

Selon les dernières statistiques disponibles, le redressement des finances publiques en 2016 a été de 3.4% du PIB, contre 3.3% (prévu loi de programmation des finances publiques).

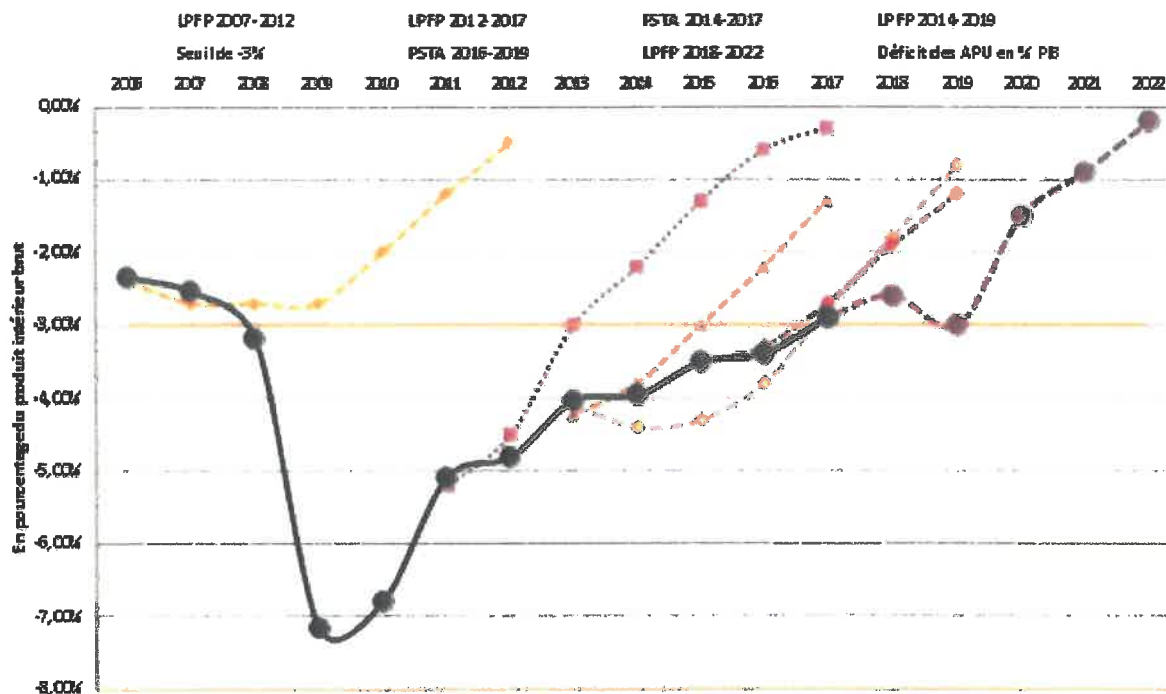
Le premier projet de loi de finances du quinquennat du nouveau gouvernement réaffirme la volonté de respecter les engagements européens en matière de finances publiques, en abaissant le déficit public en dessous du seuil de 3% du PIB à -2.9% en 2017.

Plus généralement, le gouvernement s'est fixé comme objectif entre 2018 et 2022 de réduire simultanément :

- le niveau des dépenses publiques de 3 points de PIB
- le taux des prélèvements obligatoires d'un point de PIB

Ces réductions ont pour but d'abaisser le déficit public de 2 points de PIB et la dette de 5 points de PIB.

## Programmation de la réduction du déficit des administrations en proportion du produit intérieur brut (PIB)



### Les principales mesures relatives aux collectivités locales

#### → Fiscalité : dégrèvement de la taxe d'habitation (TH)

La taxe d'habitation est due par les contribuables occupant un logement au 1er janvier de l'année (résidence principale ou secondaire).

Le gouvernement souhaite dispenser 80% des ménages du paiement de la TH sur leur résidence principale. Ce dégrèvement sera progressif sur les 3 années à venir et sous condition de ressources.

Les seuils d'éligibilité au dégrèvement sont fonction du revenu fiscal de référence (RFR) :

Dégrèvement total d'ici à 2020	RFR pour une part	Pour les deux ½ parts suivantes	Par ½ part supplémentaire
	27 000 €	8 000 €	6 000 €

2018 > abattement de 30% / 2019 > abattement de 65% / 2020 > abattement de 100%

Pour éviter les effets de seuils, un dégrèvement partiel est également mis en place pour les ménages respectant les seuils

Dégrèvement partiel	RFR pour une part	Pour les deux ½ parts suivantes	Par ½ part supplémentaire
	28 000 €	8 500 €	6 000 €

## L'Etat prendra en charge l'intégralité des dégrèvements dans la limite des taux et abattements en vigueur pour les impositions de 2017.

Les mesures de dégrèvement de TH peuvent également s'appliquer aux résidents d'EHPAD répondant aux critères de ressources. Un dégrèvement total de TH est prévu pour les personnes fragiles.

La loi de finances (article 102) permet également un abattement de taxe foncière bâtie des magasins (surface inférieure à 400 m<sup>2</sup> et qui ne fait pas partie d'un ensemble commercial).

### → Péréquation

210 millions d'€ au titre de la péréquation verticale. A noter l'augmentation de la Dotation de solidarité urbaine de 110 millions d'€.

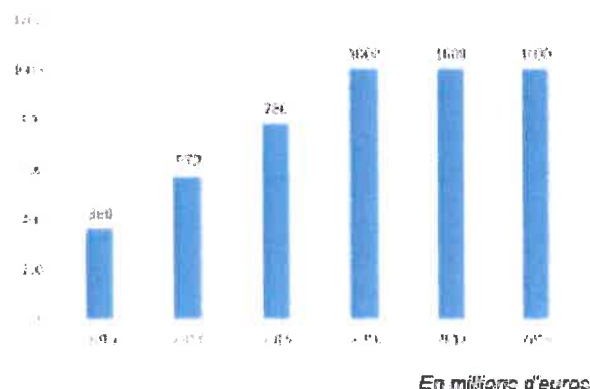
En millions €	Montants 2018	Hausse 2018/2017
<b>GROUPEMENTS</b>		
DGF / Dotation de Péréquation	1 535	—
<b>COMMUNES</b>		
Dotation nationale de péréquation	794	—
Dotation de Solidarité Urbaine	2 201	+ 110
Dotation de Solidarité Rurale	1 512	+ 90
<b>DÉPARTEMENTS</b>		
Dotation de Péréquation (DPU et DFM*)	1 493	+10
FDPTP**	324	—
<b>TOTAL PÉREQUATION VERTICALE</b>	<b>7 839</b>	<b>+ 210</b>

\* Dotation de péréquation urbaine et dotation de fonctionnement minimale

\*\* Fonds départementaux de péréquation de la taxe professionnelle

Concernant la **péréquation horizontale** (c'est à dire la redistribution des ressources des ensembles intercommunaux les plus favorisés vers les moins favorisés), le montant est figé au niveau de l'année 2018 pour les années à venir.

**Montant 2018 : 1 milliard d'€**



## → Investissement

La dotation de soutien à l'investissement public local est reconduite en 2018, elle concerne les grandes priorités d'investissement (y compris les contrats de ruralité).

En 2018, les investissements pour les bâtiments scolaires des communes en REP+ sont ajoutés (dédoublage des classes de CP et CE1).

La dotation de la politique de la ville (DPV) reste stable à 150 millions d'€.

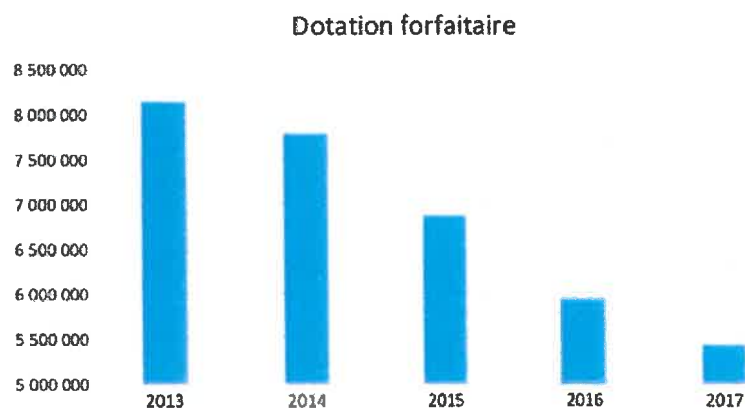
## → Autres mesures

Des mesures relatives aux ressources humaines pour les agents publics : suppression de la contribution exceptionnelle de solidarité, mise en œuvre d'une indemnité compensatrice, réintroduction d'un jour de carence lors de congés maladie.

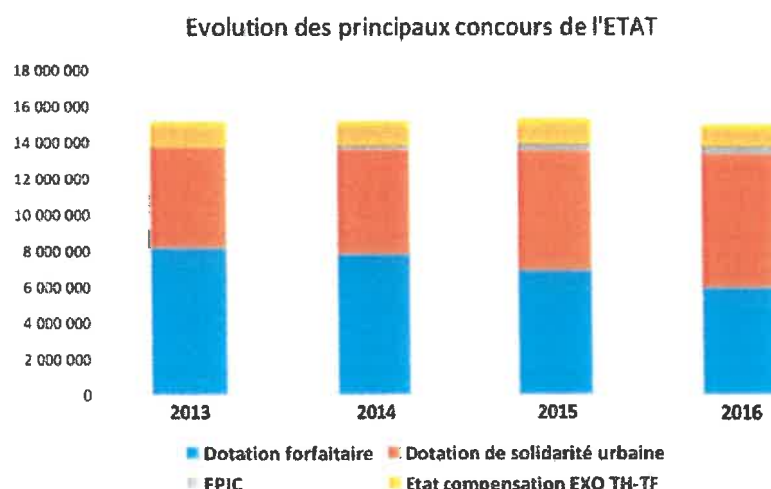
## B. Situation de la collectivité

L'année 2018 marque la fin de la baisse de la dotation globale de fonctionnement (DGF) au titre du redressement des comptes publics. Elle continue toutefois de fluctuer en fonction de l'évolution de la population.

A Maubeuge, la dotation forfaitaire a baissé de 2.7 millions d'€ depuis 2013.



Au global, les concours de l'Etat ont baissé depuis 2013 de 167K€. La dotation de solidarité urbaine a augmenté depuis 2013 de 2.5 millions d'€.



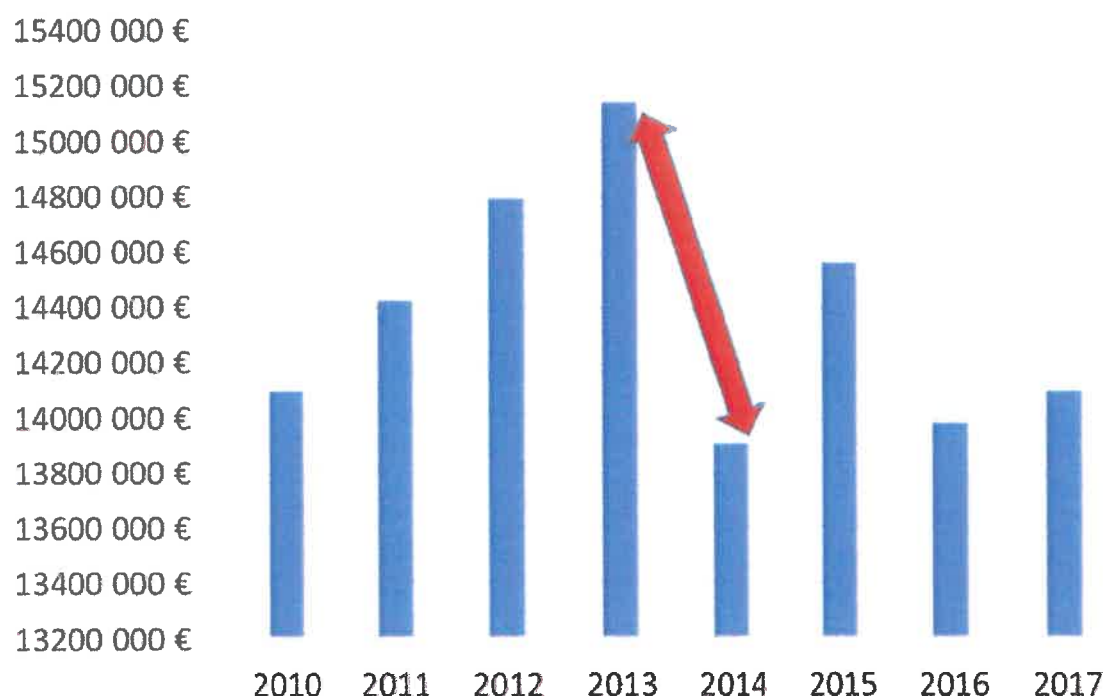
## II. TENDANCES BUDGÉTAIRES ET GRANDES ORIENTATIONS DE LA COLLECTIVITÉ

### A. Recettes de fonctionnement

#### 1) Fiscalité

En lien avec les choix politiques, **il n'est pas prévu d'avoir recours au levier fiscal**. Il convient de rappeler qu'une baisse de taux a été votée en décembre 2013, ce qui a impacté la structure de recettes puisque **le produit fiscal baisse de 1.3 millions d'euros**.

### PRODUIT FISCAL



Nb : hors rôles supplémentaires

Depuis 2010, les bases présentent une dynamique importante (cf taux annuel moyen 2010 à 2017 TAM 10/17).

en €	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	TAM 10/17
<b>Taxe d'habitation</b>									
Bases nettes d'imposition	18 896 597	19 307 778	19 988 499	20 547 399	20 805 000	20 556 000	21 512 000	20 265 000	<b>1,76%</b>
Taux d'imposition	31,57%	31,57%	31,57%	31,57%	<b>30,07%</b>	30,07%	30,07%	30,07%	-1,21%
<b>Produit fiscal</b>	<b>5 965 656</b>	<b>6 095 466</b>	<b>6 310 369</b>	<b>6 486 814</b>	<b>6 256 064</b>	<b>6 181 189</b>	<b>6 468 658</b>	<b>6 093 686</b>	0,53%
<b>Taxe sur le foncier bâti</b>									
Bases nettes d'imposition	24 628 824	25 225 656	25 709 786	26 217 459	26 525 000	26 957 000	27 243 000	27 703 000	<b>2,98%</b>
Taux d'imposition	32,74%	32,74%	32,74%	32,74%	<b>28,4%</b>	28,4%	28,4%	28,4%	-3,49%
<b>Produit fiscal</b>	<b>8 063 477</b>	<b>8 258 880</b>	<b>8 417 384</b>	<b>8 583 596</b>	<b>7 533 100</b>	<b>7 655 788</b>	<b>7 737 012</b>	<b>7 467 652</b>	-0,61%
<b>Taxe sur le foncier non bâti</b>									
Bases nettes d'imposition	139 969	141 413	141 077	146 107	148 800	150 100	149 800	147 200	<b>1,27%</b>
Taux d'imposition	48,96%	48,96%	48,96%	48,96%	<b>46,63%</b>	46,63%	46,63%	46,63%	-1,21%
<b>Produit fiscal</b>	<b>68 529</b>	<b>69 236</b>	<b>69 071</b>	<b>71 534</b>	<b>69 285</b>	<b>69 992</b>	<b>69 852</b>	<b>68 639</b>	0,04%
<b>Produit total (hs rôles supp.)</b>	<b>14 097 661</b>	<b>14 423 581</b>	<b>14 796 824</b>	<b>15 141 944</b>	<b>13 858 549</b>	<b>13 906 969</b>	<b>14 275 522</b>	<b>14 029 977</b>	-0,12%

Par prudence, eu égard aux constats effectués, nous tenons compte d'un taux de croissance annuel des bases de +1% par an pour nos éléments prospectifs.

en €	Taux retenu	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
<b>Taxe d'habitation</b>								
Bases nettes d'imposition	1,00%	20 708 061	20 915 142	21 124 293	21 335 536	21 548 892	21 764 380	21 982 024
Taux d'imposition		30,07%	30,07%	30,07%	30,07%	30,07%	30,07%	30,07%
Produit fiscal		6 226 914	6 289 183	6 352 075	6 415 596	6 479 752	6 544 549	6 609 995
<b>Taxe sur le foncier bâti</b>								
Bases nettes d'imposition	1,00%	27 980 030	28 259 830	28 542 429	28 827 853	29 116 131	29 407 293	29 701 366
Taux d'imposition		28,40%	28,40%	28,40%	28,40%	28,40%	28,40%	28,40%
Produit fiscal		7 946 329	8 025 792	8 106 050	8 187 110	8 268 981	8 351 671	8 435 188
<b>Taxe sur le foncier non bâti</b>								
Bases nettes d'imposition	1,00%	148 672	150 159	151 660	153 177	154 709	156 256	157 818
Taux d'imposition		46,63%	46,63%	46,63%	46,63%	46,63%	46,63%	46,63%
Produit fiscal		69 326	70 019	70 719	71 426	72 141	72 862	73 591
Produit total (hs rôles supp.)		14 242 568	14 384 994	14 528 844	14 674 132	14 820 874	14 969 032	15 118 773

L'attribution de compensation versée par l'AMVS vient compenser le différentiel d'affectation de fiscalité « ménages » et « entreprises », déduction faite des charges transférées.  
La dotation de solidarité Communautaire (DSC) est impactée en 2017 par le transfert de l'office du tourisme.

En K€	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
<b>Attribution de compensation</b>	7 090	7 089	7 089	7 089	6 904	6 904	6 904	6 904
<b>Dotation de solidarité</b>	1 306	0	1 306	326	253	253	253	253
<b>Dotations AMVS</b>	8 396	7 089	8 395	7 415	7 157	7 157	7 157	7 157

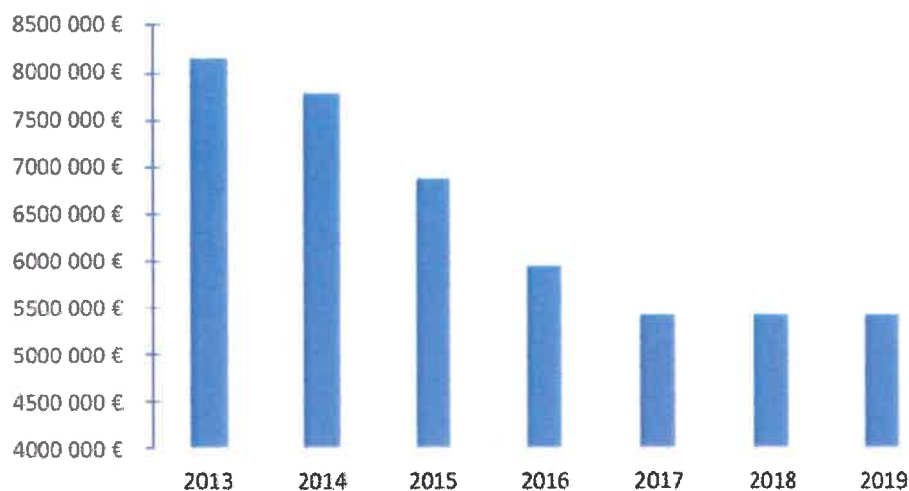
### Dotations CAMVS



## 2) Concours de l'Etat

L'année 2018 marque la fin de la baisse de la dotation globale de fonctionnement (DGF) au titre du redressement des comptes publics. Elle continue toutefois de fluctuer en fonction de l'évolution de la population.

### EVOLUTION DGF

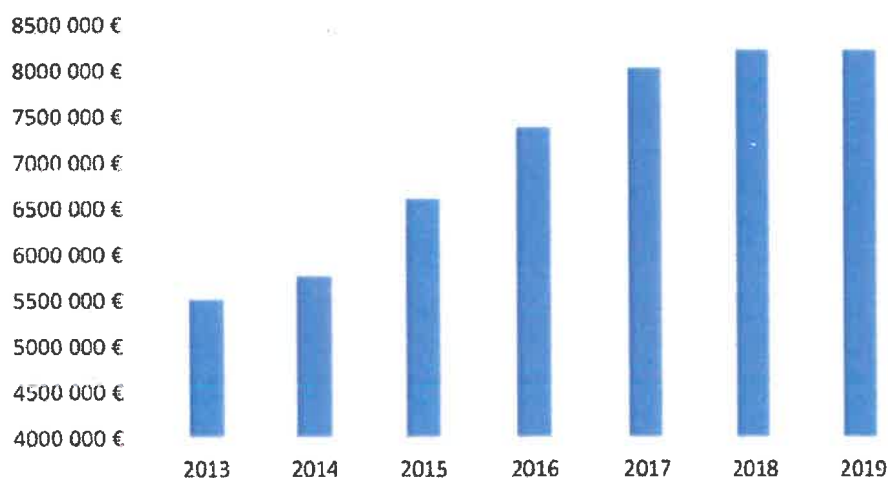


DGF	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
<b>DGF MAUBEUGE</b>	<b>8 143 038 €</b>	<b>7 787 599 €</b>	<b>6 872 804 €</b>	<b>5 931 382 €</b>	<b>5 430 909 €</b>	<b>5 430 909 €</b>	<b>5 430 909 €</b>
Evolution en montant		- 355 439 €	- 914 795 €	- 941 422 €	- 500 473 €	- €	- €
Evolution en %		-4,4%	-11,7%	-13,7%	-8,4%	0,0%	0,0%

Compte tenu de la hausse de la DSU au niveau national (110 millions d'€), nous prévoyons une hausse de la DSU de 200€.

DSU	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
<b>DSU MAUBEUGE</b>	<b>5 501 620 €</b>	<b>5 776 941 €</b>	<b>6 617 036 €</b>	<b>7 385 456 €</b>	<b>8 037 474 €</b>	<b>8 237 474 €</b>	<b>8 237 474 €</b>
Evolution en montant		275 321 €	840 095 €	768 420 €	652 018 €	200 000 €	- €
Evolution en %		5,0%	14,5%	11,6%	8,8%	2,5%	0,0%

### EVOLUTION DSU



Enfin pour la péréquation horizontale, nous prévoyons la stabilisation du fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC). Il consiste en un prélèvement des ressources des intercommunalités et communes « riches » vers les ensembles « pauvres ».

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
<b>Enveloppe nationale (en M d'euros)</b>	570	780	1000	1000	1000	1000	1000
<b>Evolution %</b>		37%	28%	0%	0%	0%	0%
<b>FPIC Maubeuge</b>	<b>274</b>	<b>419</b>	<b>474</b>	<b>434</b>	<b>434</b>	<b>434</b>	<b>434</b>

La recette pour Maubeuge en 2018 serait de 434K€.

### 3) Autres recettes (produits de service)

En 2018, nous anticipons une hausse des recettes à caractère de loisirs en lien avec les choix politiques sur le développement de l'attractivité du parc zoologique et sur les actions événementielles.



Pour la majorité des autres recettes, nous considérons une stabilité en 2018.

La ville souhaite engager en 2018 une révision de ses processus de facturation. L'objectif est de faire baisser le coût de traitement de ces processus, d'améliorer leur efficacité et donc le recouvrement.





## B. Dépenses de fonctionnement

### 1) Dépenses de personnel

#### *La situation au 31/12/17*

Au 31 décembre 2017, la Ville comptait 578 agents en position d'activité (550 sur emplois permanents), dont :

- > 486 fonctionnaires titulaires (473.5 équivalents temps plein),
- > 64 contractuels occupant un emploi permanent (52.5 équivalents temps plein),
- > 10 contractuels occupant un emploi non permanent (7.75 équivalents temps plein)
- > 1 apprenti et 9 activités accessoires

En 2017, les dépenses de personnel (y compris les intermittents) étaient de **24 331 521 €**, dont 16 889 264 € au titre de la rémunération brute des agents.

Les principaux éléments constitutifs de cette dernière sont :

- > Les traitements indiciaires : 12 134 069 € (72 %),
- > Les primes et indemnités : 2 579 734 € (15 %),
- > La nouvelle bonification indiciaire : 182 763 € (1.08 %),
- > Les heures supplémentaires : 442 420 € (2.6 %). Cela correspond au paiement de 20 458 heures.

Au titre des avantages en nature, au 31/12/17, la nouvelle délibération relative aux logements de fonctions étant entrée en vigueur au 1er septembre 2015, plus aucun agent ne bénéficie d'un logement par nécessité absolue de service (01 jusqu'au 31 janvier 2016).

Un agent bénéficie d'un véhicule de fonctions pour lequel des avantages en nature lui sont comptés et par ailleurs 16 enseignants employés au titre d'une activité accessoire pour l'encadrement de la restauration scolaire bénéficient d'avantages en nature pour les repas.

En 2017, le temps de travail dans la collectivité s'établissait à **1530 heures** (365 jours -104 samedis et dimanches - 8 jours fériés - 29 jours de congés - 5.5 congés exceptionnels).

Certains services appliquent des horaires adaptés en fonction des besoins du service notamment en terme d'accueil des usagers.

La commune a par ailleurs :

- > Adopté à l'unanimité un règlement intérieur du personnel municipal.
- > Modifié les cycles de travail de l'équipe logistique afin de permettre une certaine adéquation entre les ressources en personnels et les besoins du service public.
- > Défini dans son règlement intérieur les modalités de recours aux astreintes, aux heures supplémentaires et récupérations afin d'améliorer la gestion de ces heures.

## **Les orientations pluriannuelles**

En 2017 et 2018, la Ville a compté sur une accélération des départs en retraite et a mis en œuvre une politique volontariste de maîtrise de ses dépenses de personnel, de manière à pouvoir financer les importants investissements et créations de nouveaux services prévus dans les années à venir.

À ce titre, les dépenses de personnel tendent, en effectif de titulaires, vers une diminution d'ici à la fin de l'année 2018 par rapport au montant constaté au compte administratif 2017.

Cela s'explique également par la réduction des heures supplémentaires à la demande de l'administration exclusivement et par la réorganisation de services.

Pour l'année 2018, ces éléments continueront de poursuivre leurs effets. Les efforts organisationnels de la Ville se poursuivront également pour garder la maîtrise de sa masse salariale et donc de ses capacités d'investissement. A ce titre, les effectifs devraient être en légère diminution pour l'exercice à venir.

Toutefois, la Ville anticipe une légère progression de sa masse salariale en 2018 (à adapter sur les années suivantes) du fait des mesures nationales qui impactent à la hausse ce poste budgétaire et les futures actions de la Ville, soit décidées en propre soit liées à des normes nationales :

- > Entrée en vigueur jusqu'en 2020 du protocole sur les parcours professionnels, les carrières et les rémunérations (PPCR), 2018 sera une année blanche la mise en application se faisant au 1er janvier 2019
- > Impact du nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP), et la mise en place du complément indemnitaire annuel (CIA),
- > réfections de voiries,
- > renforcement de l'expertise de la Ville pour le suivi du programme d'investissement

A la lumière de ces éléments, la Ville anticipe une baisse de ses dépenses de masse salariale :  
-0.54% entre 2017 et 2018.

## **Eléments relatifs à la démarche de gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences (GPEEC)**

Dans le cadre de sa politique de formation et de valorisation de la mobilité de ses agents, et d'adaptation permanente du service public aux besoins des habitants, la Ville mène une démarche de GPEEC.

A ce titre, un travail « métier par métier » est programmé pour identifier les compétences existantes aujourd'hui par rapport à celles nécessaires demain. Cette démarche permet de mettre en place des plans de formation individualisés au profit des agents concernés.

Afin de répondre à ces enjeux, le budget dédié aux formations (en plus de la cotisation CNFPT) sera maintenu pour 2018 après celle déjà effectuée en 2017 (144 976 €) avec une priorité forte aux projets qualifiants et diplômants.

La Ville s'est également engagée dans une démarche de plan pluriannuel de recrutement, basé sur l'identification des métiers sur lesquels des embauches seront nécessaires dans les 3 ans à venir, soit du fait de départs en retraite, soit de projets de la collectivité. Pour chacun de ces métiers, l'objectif est d'identifier des candidats internes qui seront préparés à les exercer par le biais d'actions individualisées et d'acquisition des compétences requises.

## Actions Sociales

Les agents de la Mairie bénéficient :

- > d'un compte épargne temps,
- > d'une participation versée par mois pour leur adhésion à une mutuelle labellisée
- > d'une prime annuelle fixe de 1725.17 € versée en deux fois (juin et décembre de chaque année)
- > d'une participation financière de la Ville (et en moyens) à la Caisse de Solidarité

## Perspectives ressources humaines

La Mairie de Maubeuge a préparé en 2017 deux réformes importantes qui seront étendues dès 2018 et qui auront des conséquences sur les années suivantes :

→ une réforme du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP). L'enveloppe financière de la part fixe (IFSE) a été estimée à budget constant pour éviter toute augmentation nouvelle et perte globale de rémunération des agents. Un travail est actuellement en cours concernant l'intégration d'une modulation liée à l'absentéisme.

→ une refonte de l'évaluation professionnelle dans l'objectif d'une mise en place d'une prime au mérite (CIA) en lieu et place des anciennes primes dans le cadre de l'enveloppe globale du RIFSEEP.



Afin de mener à bien ces projets, le service des ressources humaines est doté de quatre modules complémentaires à leur logiciel de gestion (évaluation, organigramme, GPEC, et Formation). Ce choix fait partie intégrante de notre démarche d'amélioration en continu de nos procédures dans l'objectif constant d'une meilleure maîtrise de la masse salariale

Par ailleurs, toujours dans le cadre d'un budget contraint, les perspectives d'évolution de la masse salariale et donc des effectifs sont de fait limitées, engageant la collectivité à maîtriser le pourcentage des dépenses de personnels par rapport aux dépenses de fonctionnement.

Pour ce faire des mesures telles que le non remplacement des départs à la retraite et le recours limité aux recrutements devraient permettre une évolution à la baisse de la masse salariale (-0.54 %, en comparant les chiffres du réalisé à ceux du projet de budget 2018).

## 2) Les subventions

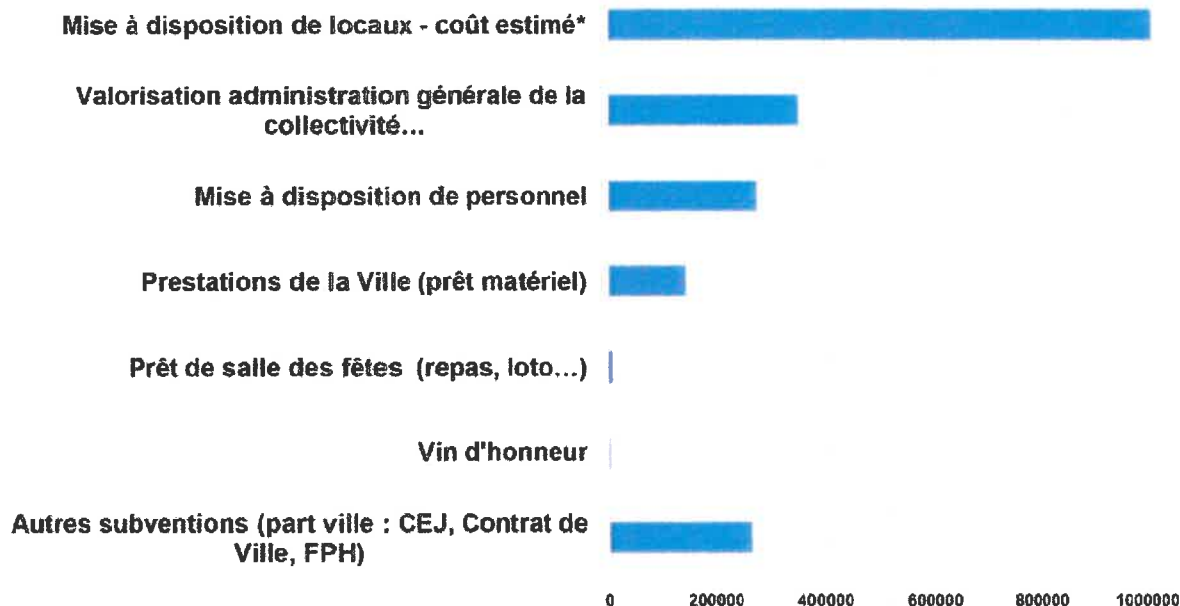
La subvention versée au CCAS sera maintenue au niveau du montant 2014, soit 1.1 millions d'euros, afin de maintenir une action sociale forte auprès des Maubeugeois les plus démunis.



Comme en 2015, pour pallier le désengagement de l'Etat, le budget 2018 se traduira par une nouvelle révision des subventions aux associations et organismes de droit privé.

Un travail d'analyse a été mené sur le sujet afin d'identifier les coûts complémentaires générés pour l'accompagnement associatif. A titre d'information, en 2015, cet accompagnement représente plus de 2 millions d'€ de prestations complémentaires, soit un total en 2015 de 4.4 millions d'€ (subvention et prestations complémentaires).

Valorisation 2015 des couts indirects liés aux associations subventionnées



Soirée des associations



Handball



Marché de Douzies



## 2) Les autres dépenses de fonctionnement

Compte tenu du contexte évoqué (baisse des dotations de l'Etat, non recours à la fiscalité) la ville prévoit de stabiliser ses dépenses à caractère général sur la base des dépenses réalisées en 2017 (Malgré les charges de fonctionnement supplémentaires liées aux projets lancés avant 2014 par l'équipe précédente : BEA Mabuse, Salle des fêtes de Sous le bois...).

En 2018, la ville renforce son dialogue de gestion afin de limiter ses dépenses de fonctionnement. Le contrôle de gestion sera développé avec les services de la ville.

Ces économies seront réalisées sur l'ensemble des services. Elles viseront l'optimisation et la maîtrise des dépenses.

Cette baisse des crédits disponibles implique de poursuivre le travail entrepris sur les questions liées au périmètre d'intervention de l'action municipale, tant pour éviter les doublons en terme de compétence territoriale, que pour renforcer l'adéquation entre la qualité du service public et la demande des citoyens et usagers.

Le travail rigoureux de suivi des dépenses, le développement de la transversalité comme de l'expertise des services, ainsi que les projets de mutualisation entre la Ville et son CCAS se poursuivront pour une efficience toujours accrue des politiques publiques.

Le travail engagé en matière de commande publique se poursuivra afin de développer encore davantage les groupements de commande avec le CCAS. De même un travail continu d'optimisation du rapport qualité / prix des achats de la Ville se poursuivra via notamment la mise en place de clauses d'insertion et environnementales.

### 011 Charges à caractère général



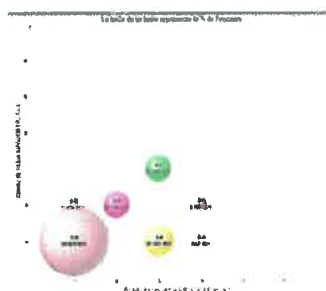
## B. Section d'investissement

### 1) La dette

#### Structure de la dette

La structure de la dette de la Ville de Maubeuge se décompose de la manière suivante :

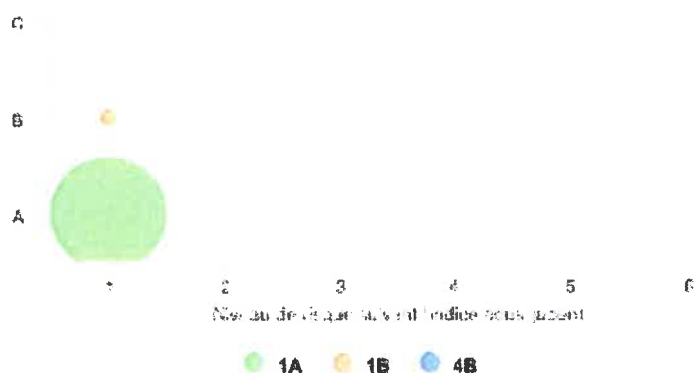
#### Avant 2015



54,68% de la dette de la ville était constituée à la fin de mars 2014 d'emprunts structurés, 16,38% d'emprunts à taux variables et 28,94% d'emprunts à taux fixe.

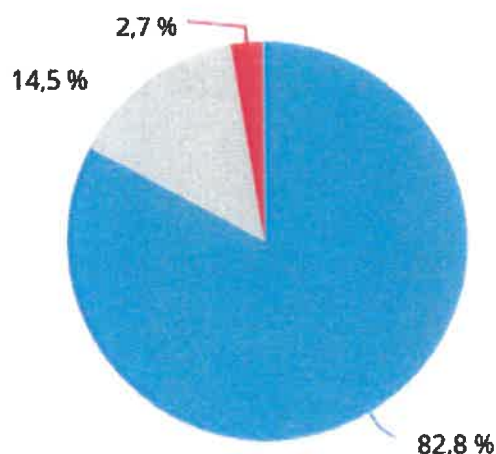
Parmi les emprunts structurés, l'un des emprunts était classé 3E (12 millions d'euros) multiplicateur jusqu'à 5.

Une couverture de risque (SWAP) était adossée sur un emprunt 3C SFIL (11 millions d'€).



#### Depuis 2015

96% de la dette est sécurisée 1-A



A fin décembre 2017, 82,8% de la dette est composée d'emprunts à taux fixes.

**Le profil de la dette est totalement modifié (objectif de la renégociation fin 2015), on peut considérer que la dette de la ville est complètement sécurisée.**

### Gestion de la dette

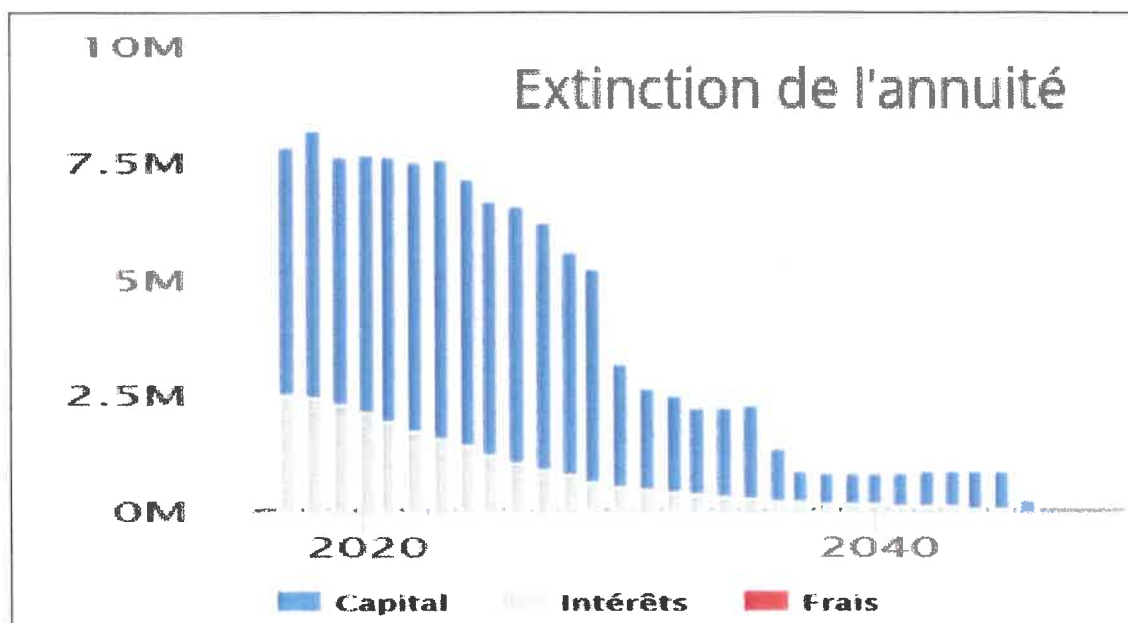
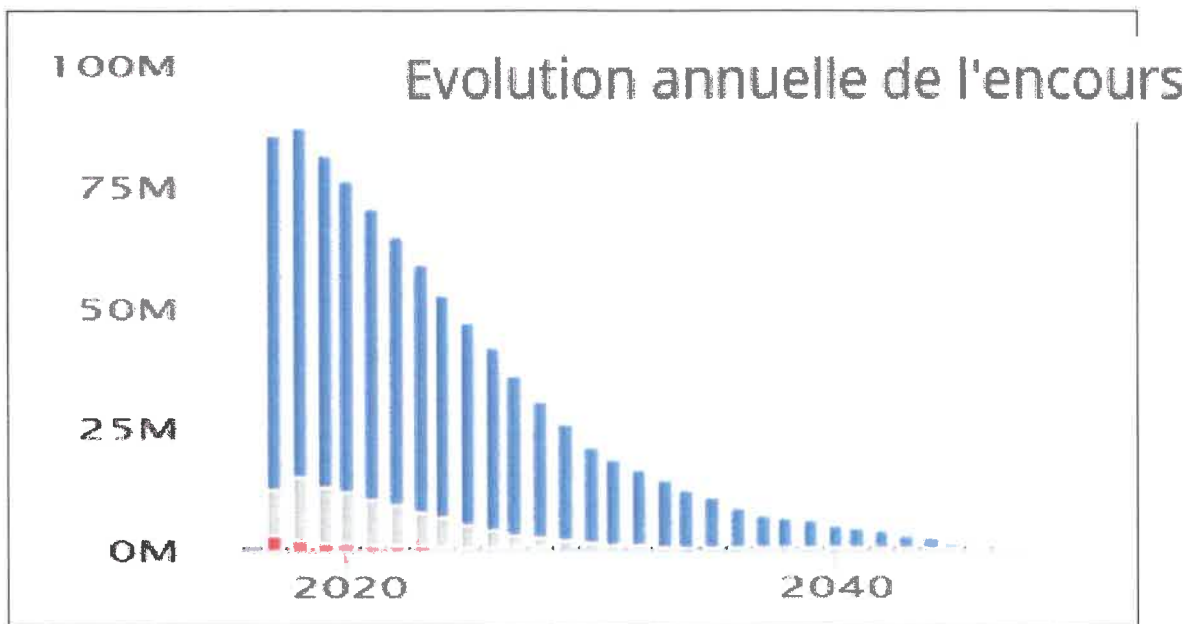
Nous avons mis en place depuis 2015 une **gestion active de la dette**. Les objectifs suivants ont été retenus :

- > Sécuriser la dette de la Ville en renégociant les emprunts structurés à risque
- > Dégager des marges de manœuvre budgétaires pour faire face à la baisse des dotations de l'Etat et ainsi améliorer la CAF brute
- > Réaliser une meilleure lisibilité budgétaire (prospectives simplifiées) par l'annulation des incertitudes liées à la couverture de risque
- > Echelonnement des échéances pour une meilleure gestion de la trésorerie.

Nb : Le contexte avec des taux de financement bas est une opportunité.

### Dette 2018

Le profil d'extinction de la dette est le suivant :



## 2) Recette d'investissement

Concernant les ressources d'investissement que la ville pourrait mobiliser en 2018, outre les demandes de subventions habituelles (3.8 millions d'€ en 2018 dont 600K€ PRADET, 680K€ ITI), et les cessions immobilières et mobilières dites « courantes », la ville prolonge sa réflexion sur l'optimisation de son patrimoine (mutualisations de locaux administratifs et techniques).

Pour 2018, nous prévoyons une recette à hauteur de 1 million d'€ au titre du FCTVA.

Afin de répondre au programme d'investissement fixé dans le plan pluriannuel d'investissement, la section d'investissement s'équilibre avec 5.2 millions d'€ de recettes d'emprunt.

## 3) Dépenses d'investissement

Le montant des investissements (dépenses d'équipement) prévu au Budget Primitif 2018 est de **10.3 millions d'€**

## III. PROGRAMMATION DES INVESTISSEMENTS DE LA COLLECTIVITÉ

Maubeuge est une belle cité pleine d'atouts qui retrouve peu à peu son statut. Parce ce que nous aimons notre ville, notre programme d'investissements, même dans un contexte délicat, nous permettra de mettre en œuvre le programme que les maubeugeois ont choisi dès 2014.

Les trois prochaines années verront s'engager une nouvelle étape décisive. Celle qui, avec la réalisation des projets, va servir l'avenir des Maubeugeois et des Maubeugeoises et particulièrement les jeunes générations pour lesquelles l'investissement est constant depuis 2014.

***Pour 2018 nous souhaitons poursuivre les investissements récurrents.***

**→ Améliorer et développer les travaux de voiries sur la commune** au travers d'une programmation des fonds de concours de l'Agglomération à hauteur de 3 millions d'euros, soit un reste à charge pour la ville de 1,5 millions d'euros.

Avec cette somme nous pourrions accompagner:

- > les travaux de voiries dans le quartier en rénovation urbaine de sous-le-bois (962 000 euros)

- > démarrer les travaux de voirie de la rue de la liberté dans le cadre d'une première phase (3 phasages sont prévus pour la réfection totale de cette voirie),

- > programmer la rénovation de la place de la Concorde.

Une programmation en concertation avec l'Agglomération pour une annualisation de travaux de voirie sur la commune est d'ores et déjà engagée.





→ **c'est aussi le paiement des charges d'investissements** liées à des équipements structurants : le loyer (part investissement) de l'école Mabuse à hauteur de 187 600 euros annuels.

→ **La poursuite de la mise aux normes et de la rénovation de nos écoles municipales** permettant de lever les avis défavorables sur les écoles en quartiers prioritaires.

**1 million d'euros** seront investis cette année encore dans le cadre des cofinancements du dispositif DPV.

Ce choix politique s'accompagne de regroupement d'école permettant d'apporter aux enfants, aux enseignants et aux parents des établissements plus performants, réhabilités, sur un même site.

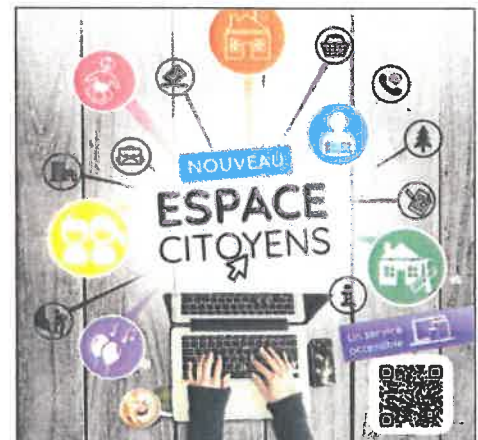


→ **La maîtrise des dépenses d'investissements à destination des services municipaux.**

Cette année une attention particulière sera portée pour les matériels (véhicules et outillages), l'environnement, l'informatique (mise à niveau des logiciels et matériels informatiques dans le cadre de l'e-administration et du développement de la GRC), la formation des policiers municipaux, leur équipement.

La sécurisation des Maubeugeois sera poursuivie par la poursuite des investissements liés à la vidéosurveillance.

Les bâtiments municipaux seront inventoriés et traités dans le cadre d'une mise aux normes et d'accessibilité.



## La ville continuera le financement des équipements structurants

> la salle STRHAU, qui laissera à notre collectivité une part à charge de 20 % du coût total de sa réalisation grâce à l'obtention de participations (subventions) des partenaires institutionnel (Conseil départemental, Région Hauts de France, Etat, Fondations -Total, Crédit Agricoles, Fondation du Patrimoine) à hauteur de 80%.

> le gymnase Jean Foret

> Les travaux de rénovation de la toiture du gymnase Coubertin

> Le parc animalier avec la rénovation du bassin des hippopotames et une nouvelle zone d'accueil.

> Les travaux du forage du Pont Rouge qui permettront de pouvoir alimenter en eau industrielle le parc animalier et réduire de manière substantielle la facture de consommation.

> la réalisation et la livraison de la Maison des Habitants

> la livraison de la Maison des Associations.



La ville poursuivra sa politique de vente immobilière de son patrimoine et d'acquisition de biens indispensables à la réalisation de ses projets (locaux de la CAF/CPAM).

## Pour 2018, nous souhaitons planifier des études dans la cadre des investissements pluriannuels

Mettre en place un marché de missions d'architecture pour les futurs projets structurants de la ville :

> Rénovation du patrimoine Lurçat et valorisation de la place de Wattignies au travers du projet de Marché couvert, du transfert de la Médiathèque et du Centre Communal d'Action sociale

> Rénovation des salles des Fêtes de Douzies et de la porte de Mons

> Transfert du centre social des provinces Françaises dans les anciens locaux de l'école maternelle Mabuse

> Mettre en place des études pour la réalisation d'un centre équestre et d'un centre de formation sportif dédié au rugby.



## Pour 2018 nous souhaitons planifier les projets à engager d'ici la fin du mandat.

> ANRU 2

Etudes NPNRU

Crèche souris verte

Maison de santé sous le bois

> Clouterie : programmation de classement des voiries d'intérêt communautaire



## CONCLUSION

Les orientations budgétaires 2018 de la collectivité sont, à la lecture des éléments présentés, indéniablement tournées vers la réalisation d'actions majeures tournées vers l'attractivité de la collectivité, la revitalisation du commerce de centre-ville, la rénovation et la mise aux normes des équipements municipaux, avec un peu plus de 10 millions d'euros d'investissements programmés au titre de ce seul exercice budgétaire.

Ces investissements porteront sur des projets structurants pour la ville et pour la population, dans des domaines impactant directement le quotidien des habitants (transition énergétique, création de nouveaux équipements sportifs et culturels, rénovation d'équipements scolaires et associatifs, etc.).

Aussi, et dans la perspective de la concrétisation de ces projets, la collectivité aborde l'exercice budgétaire 2018 forte d'une situation financière contrôlée marquée par une volonté de maîtrise des dépenses de fonctionnement et d'investissements permettant une valorisation positive de la capacité d'autofinancement, ancrée dans une volonté réaffirmée de ne pas accroître la pression fiscale pesant sur les ménages maubeugeois, et symbolisée par la décision de la majorité municipale de ne pas augmenter les taux de la fiscalité directe locale, comme c'est le cas depuis 2014.

Pour autant, la collectivité ne saurait s'affranchir de l'ensemble des réalités financières et économiques qui l'entourent, qu'elles soient externes et internes.

Ces réalités externes s'articuleront majoritairement, pour les années à venir, autour de l'application et du devenir des contractualisations entre l'Etat et les collectivités territoriales (contractualisations directes ou indirectes, via les associations représentatives afférentes le cas échéant), ainsi qu'autour de la mise en œuvre de la suppression de la taxe d'habitation, notamment en ce qui concerne la pérennisation de la compensation annoncée par l'Etat.

Ces réalités internes, elles, se matérialisent et se matérialiseront, demain encore, par un travail perpétuel portant sur la Réorganisation

La ville a depuis 2015 entamé une politique volontariste de maîtrise de ses dépenses dans l'objectif d'améliorer l'autofinancement en vue des investissements massifs engagés précédemment ou des investissements raisonnés à venir.

Cette maîtrise se traduit pleinement dans le projet de BP 2018 et dans les années qui viennent avec une évolution contenue.

Envoyé en préfecture le 19/02/2018

Reçu en préfecture le 19/02/2018

Affiché le

**SLOW**

ID : 059-215903923-20180213-04-BF

